

Vers l'impossible:

**50** ans d'autogestion  
artistique à  
Sherbrooke

Co-commissaires :  
**Vicky Chainey-Gagnon**  
**Sophie Drouin**

Du 31 mai au 27 juillet 2024

**Vernissage :**

31 mai à 17 h

**Table ronde :**

15 juin à 14 h

**SPOROBOLÉ**

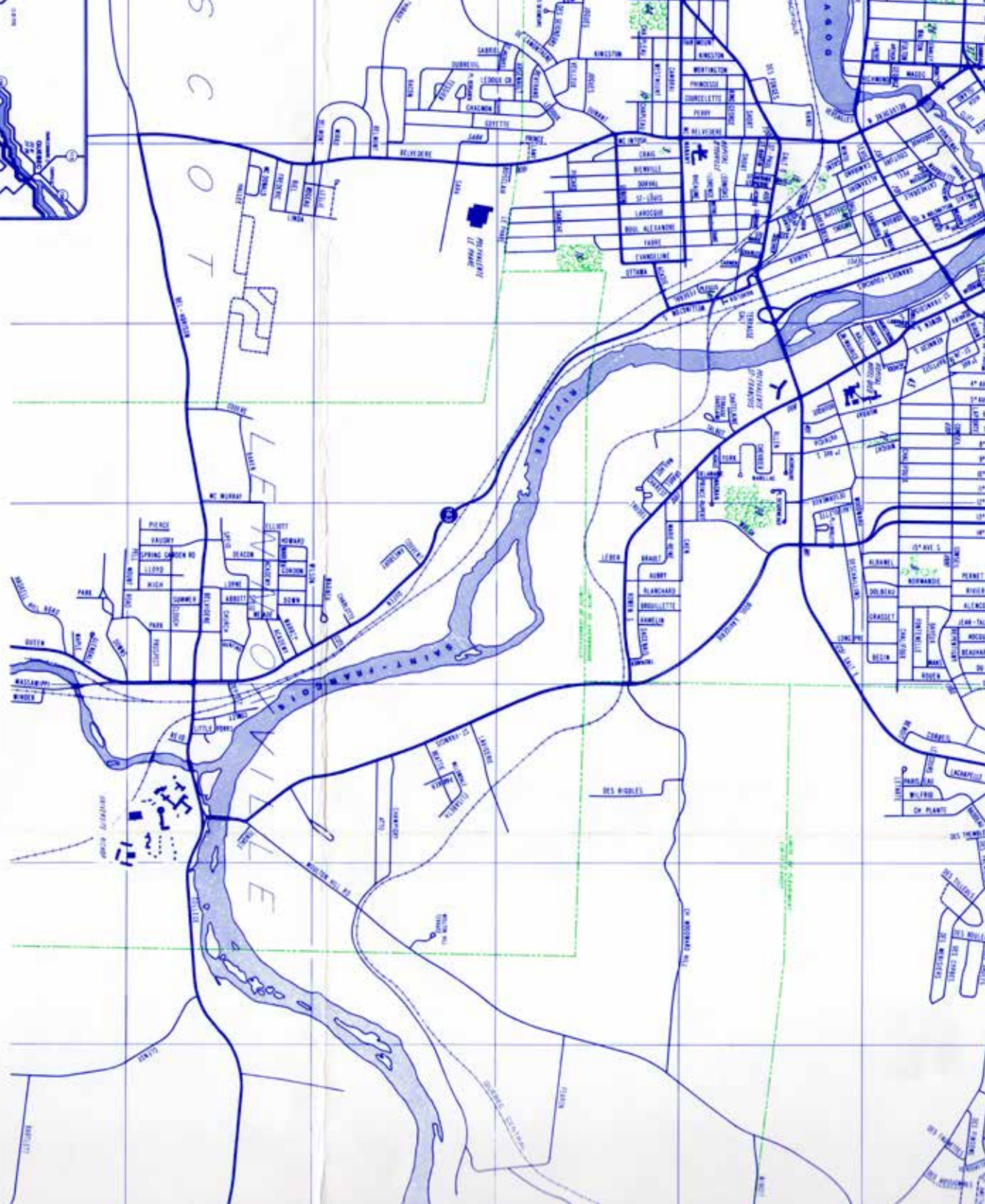
**Sporobole.org**

74 rue Albert  
Sherbrooke (Qc)  
J1H 1M9

**Heures d'ouverture**

Mercredi : 12 h à 17 h  
Jeudi - vendredi : 12 h à 20 h  
Samedi : 12 h à 17 h

# SHERBROOKE





# Vers l'impossible :

## ans d'autogestion artistique à Sherbrooke

Au tournant des années 1970, alors que l'écosystème artistique du pays est peu favorable à la diffusion des pratiques d'avant-garde (telles la performance, l'art vidéo ou l'art conceptuel), des collectifs d'artistes mettent sur pied les centres d'artistes autogérés en marge du marché de l'art. En plus d'offrir des espaces de création et d'exposition, et diverses ressources matérielles et intellectuelles, ces lieux avaient la particularité d'être gérés par les artistes même. Si les années 1990 constituent l'âge d'or des centres d'artistes - plus d'une centaine d'organismes incontournables dynamisent le paysage culturel -, les premières décennies du 21<sup>e</sup> siècle s'affichent plutôt comme une période de remise en question. Aujourd'hui, la soixantaine de centres qui bénéficient d'un financement continu entre dans une période de renouveau provoquée par une compétition grandissante pour l'obtention des subventions, l'essor des technologies numériques et l'arrivée de l'industrie créative dans le paysage artistique.

En 2023, Sporobole soulignait ses 50 ans d'activité. Fondé en 1973 en tant que Regroupement des artistes des Cantons de l'Est (RACE), l'organisme a été le premier regroupement d'artistes de la région. Il a mis sur pied des ateliers et la galerie Horace, diffusé des publications tant à l'interne qu'à l'externe et entretenu diverses collaborations avec d'autres instances artistiques et culturelles de la région, notamment avec la Galerie d'art de l'Université de Sherbrooke (aujourd'hui la Galerie d'art Antoine-Sirois) et le Musée des beaux-arts de Sherbrooke. L'objectif du RACE était de « créer à Sherbrooke un noyau actif d'artistes travaillant dans les différents domaines des arts visuels et tirant leur soutien de l'intérieur de la région<sup>1</sup> ».

En 2009, suite à des changements de direction et à l'arrivée de nouvelles personnes sur son conseil d'administration, l'organisation opère une refonte de sa mission et devient Sporobole, centre en art actuel. Au cours des années suivantes, le centre oriente ses activités autour des arts numériques et, dans

---

1 Voir la publication *Regroupement des artistes des Cantons de l'Est, RACE, 10 ans, 1973-1983*, catalogue d'exposition ayant eu lieu du 23 novembre au 16 décembre 1983 au Centre culturel de l'Université de Sherbrooke, 1983, n. p.



la foulée du développement de communautés entamé par le RACE dès le début des années 1970, il étend son travail de diffusion et de production à l'échelle provinciale et internationale. En 2018, afin de répondre aux besoins criants d'accompagnement du milieu culturel dans son virage numérique, le centre crée une division vouée au soutien technique d'organismes de l'Estrie : 0/1 - Hub numérique Estrie.

Le succès instantané de 0/1 amène Sporobole à revoir son mode de fonctionnement et ses méthodes de gestion pour arrimer sa nouvelle branche de services à celles déjà en place, la production et la diffusion. Ainsi, en 2023, Sporobole et 0/1 - Hub numérique (dont les noms se sont raccourcis au cours des dernières années) s'affichent comme deux entités sœurs qui offrent non seulement des services d'accompagnement en technologies numériques, mais aussi un cadre et des espaces de création à la fine pointe de la recherche artistique en contexte numérique.

Intitulée *Vers l'impossible : 50 ans d'autogestion artistique à Sherbrooke*, cette exposition rassemble presque exclusivement les archives du Fonds de la galerie Horace conservé au Musée d'histoire de Sherbrooke. Elle met en lumière les enjeux organisationnels et artistiques auxquels le regroupement puis le centre ont fait face au fil des ans. En dégageant l'histoire telle qu'elle a été consignée par les gens qui l'ont vécue, elle propose de rendre apparents les nombreux récits qui y sont enfouis. Chaque archive a été sélectionnée afin d'éclairer le rôle de l'organisme dans la région, l'effet des changements organisationnels sur ses pratiques d'autogestion et sa relation avec l'art et la technologie. Ce corpus de documents administratifs et de sources diverses permet ainsi de dresser une histoire sociale du RACE/Sporobole et de mesurer l'impact de l'organisation sur la région à travers la mise en œuvre de son mandat. En somme, il s'agit d'esquisser un panorama des changements et de la continuité dans l'histoire du regroupement d'artistes devenu centre de recherche et de réaffirmer son importance auprès de la communauté culturelle.

Un tel projet d'organisme culturel n'aurait pu voir le jour sans les membres qui l'ont soutenu au fil des décennies. C'est pourquoi, en guise d'introduction, nous souhaitons donner la parole aux personnes qui ont participé à l'aventure du regroupement puis du centre afin de témoigner des *impossibilités* auxquelles elles ont été confrontées dans cette culture singulière, basée à Sherbrooke et dirigée par des artistes. Ainsi, en dégageant l'histoire telle qu'elle a été consignée par les gens qui l'ont vécue, l'exposition propose de rendre apparents les nombreux récits qui y sont enfouis.

Vicky Chainey Gagnon et Sophie Drouin, co-commissaires



Ministère des institutions financières,  
compagnies et coopératives  
Service des compagnies

**LETTRES PATENTES**  
(Loi des compagnies 3e partie)

Le ministre des institutions financières, compagnies et coopératives, sous l'autorité de la troisième partie de la Loi des compagnies, accorde aux requérants ci-après désignés les présentes lettres patentes les constituant en corporation sous le nom de

**REGROUPEMENT DES ARTISTES  
DES CANTONS DE L'EST**

Données et scellées à Québec \_\_\_\_\_

le 11 juillet 1973 \_\_\_\_\_

et enregistrées le 23 juillet 1973 \_\_\_\_\_

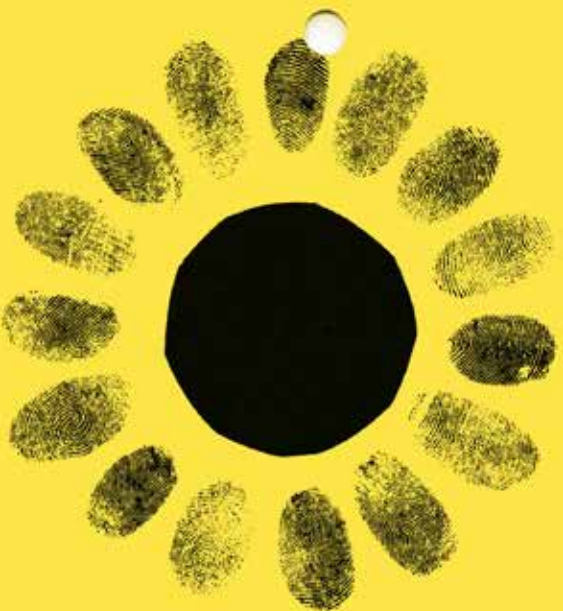
libro C-286 \_\_\_\_\_

folio 50 \_\_\_\_\_



Le directeur du service des compagnies.

## Le REGROUPEMENT DES ARTISTES DES CANTONS DE L'EST



Jacques Barbeau  
Roxane Bergeron  
Mariette Bouthillier  
Graham Cantieni  
José Danio  
Réginald Dupuis  
Pierre Jeannotte  
André Lacroix  
Claude Lafleur  
Claude Lafrance  
Pierre Leconte  
André Malo  
Francine Duguay-Malo  
Denyse Gérin-Tétrault  
Jeannette Weiss

Vous êtes invité à l'ouverture de  
la première exposition du groupe  
mercredi le 4 juillet 1973 à 20h30  
au Centre culturel de l'Université de Sherbrooke  
**BAR / 2 PERSONNES**

---

L'exposition se poursuivra jusqu'au 31 août  
simultanément aux endroits suivants:

Centre culturel, Université de Sherbrooke  
Caisse Populaire de Sherbrooke Est  
Hôtel de ville de Sherbrooke  
Université Bishop

# Voici quelques réflexions qui ont traversé les années.

« Lors de mon installation *7 Contradictions : A = A, A ≠ A* en 1984, à l'ouverture de la galerie Horace, j'avais hésité entre "contradiction"<sup>2</sup> et "paradoxe". Or, un soupçon d'absurdité accompagne ces deux concepts tout comme dans le mot "impossible". Ce qui semble impossible, un centre d'artiste autogéré parvient à le réaliser. À l'image du cheminement des artistes : avancer dans le noir, se fier à son instinct et parfois atteindre un but, souvent surprenant, ou différent, mais vivant et palpitant. »

**Nicole Benoit**, artiste et ancienne membre du RACE

# RACE, Horace, Sporobole, même combat.

« Mon histoire avec le RACE et la galerie Horace débute en 1985 en tant que membre artiste professionnel. Après cinq ans à la coordination artistique et administrative, j'ai ensuite assumé la présidence pendant huit années.

Au cours de ce mandat s'est présentée une opportunité qui fut marquante dans l'évolution et l'indépendance de l'organisme. En effet, en 1996, les propriétaires de l'immeuble de la rue Albert nous ont offert le financement pour acheter la bâtisse où nous étions locataires depuis 1991. Par une entente unique dans le milieu culturel québécois, nous avons donc, sans un sou en poche, la possibilité de devenir propriétaires sans passer par les interminables demandes de subventions. Avec cette autonomie venait aussi la responsabilité de se projeter 20 ans en avant, ce qui n'était pas dans les mœurs du RACE, qui assurait sa survie une année à la fois depuis sa fondation. Mais à force d'assemblées générales et de consultations, tous se sont ralliés à cette effervescence qui ouvrait des possibilités créatives dont l'écho résonne encore aujourd'hui dans les activités de Sporobole. »

**Luc St-Jacques**, artiste et président du RACE de 1993 à 2001

2 « Et ce serait contradiction, car il y serait et n'y serait pas ; et c'est impossible ... », citation de Nicole Oresme tirée de *les Éthiques d'Aristote, mises en français et commentées, XIV<sup>e</sup> siècle*



**HORACE**

**galerie d'art**

**Regroupement  
des Artistes  
des Cantons de l'Est**

906, rue King ouest, Sherbrooke Qc.  
821-2326 / C.P. 1376 / J1H 5L9

## COMMENTAIRES SUR L'ADoption D'UNE NOUVELLE LOI SUR LES DROITS D'AUTEURS PAR RACE.

Le mémoire de novembre 1982 de la conférence des associations de créateurs et créatrices du Québec a recommandé l'adoption d'une nouvelle législation sur le droit d'auteur. La conférence préconisait une législation qui reconnaisse les droits du créateur en les définissant expressément.

La conférence désirait une loi d'esprit romain, c'est-à-dire qui énonce clairement le fondement des droits de l'auteur d'une oeuvre d'art visuel. Ainsi, le rôle des tribunaux serait d'interpréter ces principes, et cela en respect de l'évolution sociale, des méthodes et médium utilisés, ainsi que de la portée de ceux-ci sur les droits des créateurs.

Le but de ces recommandations est de permettre une négociation équitable entre le créateur, titulaire du droit d'auteur, et l'acquéreur, car leurs droits respectifs coexistent à l'égard du même bien.

Le Regroupement des Artistes des Cantons de l'Est, ci-après appelé "RACE", entend appuyer fermement toutes et chacune de ces recommandations et réfère le lecteur au texte intégral de celles-ci. Le RACE y ajoute cependant quelques particularités.

Au mois de novembre 1983, à Sherbrooke, s'est tenue une semblable conférence dont le but était d'éclairer les artistes sur leurs droits actuels, les recommandations de leurs semblables et la position à adopter.



Le présent document reproduit le fruit de cette discussion et ne vise qu'à rendre publique l'opinion du RACE dans ce domaine. Certains changements doivent modifier la loi actuelle qu'on qualifierait volontier de désuète.

Le RACE se prononce sur cette question pour sensibiliser les acquéreurs d'oeuvres d'art, les donateurs d'ouvrage de même que le Conseil de la culture de l'importance de protéger le sort de ces biens. Après tout, ils sont le reflet de notre patrimoine culturel. Il faut bien l'avouer, l'acheteur moyen est souvent inconscient de l'apport de l'artiste au patrimoine de la société de laquelle il est issu.

Les artistes ont une situation bien particulière. Leur carrière est basée presque exclusivement sur la publicité accordée à leur produit. Ils tiennent donc à protéger le fruit de leur créativité. C'est un climat sécuritaire qui activera leur productivité, leur participation à l'évolution sociale.

#### DEFINITION DROIT D'AUTEUR :

Le droit d'auteur est un droit moral, extrapatrimonial, qui doit voir à protéger toutes les oeuvres de l'esprit, qu'elles soient déclarées complètes ou non. Pour reprendre la définition de "l'A.B.C. du droit d'auteur", presses de l'Unesco, 1982, p. 17,

" Le droit d'auteur est l'affirmation juridique du fait que les écrivains et les artistes ont un droit de propriété absolue sur leurs oeuvres. Ils sont fondés à être protégés contre l'utilisation non autorisée de leur travail ainsi qu'à recevoir une part de tous les profits tirés de son utilisation par le public."

C'est donc un droit intellectuel, dont toute une société profite car il reflète son savoir, son développement. Par sa nature abstraite, il est donc fort important d'en tracer les paramètres strictes.

#### DEFINITION D'OEUVRE D'ART:

Toute oeuvre de l'esprit sera ici visée, peu importe sa soi-disante "qualité artistique". C'est dire qu'un auteur n'aura pas à justifier

du caractère exceptionnel de son oeuvre pour déclarer des dommages et intérêts pour bris à celle-ci ou atteinte à son honneur. Il n'y aura aucune restriction quant au médium utilisé ( sculpture, peinture, photo, gravure...).

#### DEFINITION DE CREATEUR :

L'auteur d'une telle oeuvre sera aussitôt son créateur, titulaire du droit intellectuel. Il sera égal devant la loi, peu importe sa renommée actuelle ou projetée. Cette notion s'étendra sans réserve aux photographes et graveurs, présentement presque totalement exclus.

#### PORTÉE DES DROITS D'AUTEUR :

Puisque c'est une législation qui protégera les créations de l'esprit, il est normal que le "droit d'auteur" soit exclusif, incorporé, insaisissable, inaliénable, perpétuel et opposable à tous.

L'auteur aura le droit absolu et discrétionnaire de divulguer ou non ses oeuvres. Il a le droit de revendiquer la paternité de celles-ci, de même que de tenter par tous moyens légaux d'en restreindre l'utilisation à sa nature première.

Si le droit d'auteur proprement dit est hors du commerce, le droit d'exploitation lui, est aliénable et uniquement l'auteur peut jouir de cette prérogative. Cette faculté le suit toute sa vie ainsi que 50 ans après son décès par ses héritiers légaux. L'émission de licence ne sera plus faite contre la volonté du titulaire du droit d'auteur. Le droit d'exploitation étant aliénable, il a la possibilité de refuser la diffusion, mais s'il l'accorde, il a entièrement droit aux paiements des redevances, sans exception quant à la catégorie de l'oeuvre.

Parce que les oeuvres ne sont pas des objets de consommation mais plutôt un mode d'expression d'un individu. Il devra pouvoir en contrôler l'utilisation. Les cessions ou autorisations à cet effet devront être écrites, bilatéraux, spécifiques, il faudra prévoir la nature du droit d'exploitation, sa durée, la contre partie pécuniaire, le territoire où la diffusion sera faite etc.. Pour cela il sera fort utile d'en distribuer des modèles par le biais d'associations créées ou à créer. Un contractant bien avisé de ses droits est

plus à même de produire, car il le fera dans un climat de sécurité.

Ajoutons que le droit d'exploiter comporte celui d'exposer et de distribuer pour publicité. Le titulaire devra avoir le droit d'emprunter son oeuvre pour ces fins, selon des modalités strictes pré-établies avec l'acquéreur au moment de l'achat ou plus tard.

L'auteur pourra ne céder sa création que moyennant un devis d'entretien périodique auquel il aura un certain droit de regard pour préserver l'image telle que projetée. Ceci, laissant évidemment libre possibilité de négociation entre le cédant et l'acquéreur en respect de leurs droits respectifs.

#### RECOURS :

Faisqu'un auteur a droit au respect de son oeuvre quand elle est rendue publique, il devra avoir le pouvoir d'empêcher toute altération de celle-ci. Ce pouvoir existe mais couvrira désormais même la destruction totale.

Suite au droit de revendiquer la paternité et de réprimer toute déformation ou mutilation, il est normal qu'il ait le pouvoir de s'opposer à la destruction totale de son oeuvre, même si en faits elle appartient au donneur d'ouvrage. Ainsi il sera souhaitable de légiférer pour accorder un premier droit de rachat à l'artiste et un délai pour l'exercer. Après tout, l'oeuvre identifie une époque, une conception sociale et elle doit être préservée intacte.

Lorsque l'artiste réclame des dommages pour bris de son oeuvre ou atteinte à sa réputation, il ne devrait pas avoir à vanter ses mérites artistiques, qui sont vous serez d'accord, toujours très discutables.

Celui qui réclame des dommages à le fardeau d'en justifier le quantum, mais il y a lieu d'établir une présomption pour cette catégorie en faveur de la somme réclamée. Il faut tenter d'éviter de faire une critique de la pièce. La valeur intrinsèque de l'oeuvre devra être jointe aux dommages moraux et exemplaires à la quantité d'oeuvres créées par l'auteur, à la renommée de ce dernier, à la perte pécuniaire réellement subie etc. Le RACE croit aussi que l'altération d'une pièce devrait

être sévèrement punie. Non seulement c'est une atteinte grave à notre patrimoine; mais c'est aussi une perte de gains futurs à l'artiste dont l'oeuvre modifiée ne véhicule plus la même image. Il ne s'agit pas de violer le droit de propriété de l'acquéreur, mais de permettre à l'auteur de voir respecter le fruit de sa création.

Et c'est là que la loi existante laisse subsister un doute. Le droit moral survit à l'aliénation de l'oeuvre et la cession des droits de reproduction. Il faudra permettre à l'auteur d'empêcher la destruction de son oeuvre sans avoir à prouver qu'il y a effectivement atteinte à son honneur, car finalement, la destruction d'une oeuvre, totale ou partielle, empêche au créateur d'exercer ses droits. Par exemple, de revendiquer la paternité.

De plus, en raison de la nature même du bien protégé, il faudra étendre les délais pour exercer toutes formes de recours, ainsi qu'accroître les amendes payables, il faut reconnaître fermement cette valeur culturelle et réprimer tout abus par l'imposition de sévères peines exemplaires. Il ne faut plus permettre des événements comme ceux de Corridart en 1976, et du Symposium de sculpture d'Alma en 1966.

#### CONCLUSION :

Qu'il soit rappelé au lecteur que le principe directeur du présent dossier est le droit à la préservation intégrale de l'oeuvre. Elle véhicule toute une histoire spatiale et temporelle d'un peuple. Le RACE a jugé extrêmement important de conscientiser les artistes et leurs compatriotes de cette situation. Il faut protéger sévèrement les créations de l'esprit et leur exploitation factuelle ou monétaire.

La loi sur les biens culturels tente bien de protéger notre patrimoine, mais celui-ci englobe bien plus que ceux déclarés expressément "biens culturels".

On devrait reconnaître les droits d'auteurs jusqu'à leur extrême limite pour empêcher désormais leur destruction totale et irréversible.



Les tribunaux devraient être plus éveillés aux dommages subis et réclamés par les créateurs d'art visuel. C'est pour cette raison que le RACE appuie les recommandations faites par la conférence quant à la création d'un tribunal spécialisé en cette matière, externe au Ministère des consommations et des corporations.

Et pour l'entier respect des concepts énumérés ci-haut, toute altération d'une oeuvre ou toute forme d'exploitation non autorisée sera présumée préjudiciable à l'honneur et à la réputation de l'auteur. Ce sera au contrevenant d'établir le contraire. S'il a modifier le sort normal d'une oeuvre d'art, il doit absorber les conséquences de son geste.

RACE  
906 King Cuest  
Sherbrooke, P.Q.

par Claire Héon, avocate

janvier 1984

CH/sg

# L'impossible invisibilité

« L'art, sans lieux physiques pour l'accueillir, sans contextes ni publics, est voué à l'indifférence collective. Aussi, l'absence d'un indispensable port d'attache sociétal prédestine à l'oubli toute expression artistique qui, à l'origine, se caractérise souvent par une certaine marginalité et un isolement créatif parfois voulu.

Sans lieux d'exposition, les œuvres, les aspirations, les questionnements et les réussites des artistes demeureront exclusifs à ces derniers au monologue parfois génial, mais sans écho ni suite probante.

En s'exposant au regard d'autrui dans un espace physique et public, l'art attire la critique bonne ou sévère en temps réel, accroît son mérite et sa contribution tout en permettant le rapprochement avec d'autres parties prenantes.

L'art en vase clos est sans engagements concrets, sans provocations, ne soulève aucun défi dans le milieu, ni n'aura de conséquences dans le futur immédiat.

Le rôle des artistes étant de créer, le mandat des lieux culturels et des centres d'artistes est de les épauler et de les promouvoir. Les outils numériques de diffusion et de création, et leur évolution miraculeuse ne peuvent se substituer, non plus, à l'apport authentique de la collectivité. Les images pouvant atteindre les recoins les plus lointains de la planète ont toutes, comme point d'origine, un endroit qui partout se nomme "ici". »

**Kevin McKenna**, artiste et ancien membre du RACE



## 9. CONCLUSION - PERSPECTIVES

Depuis la création de la galerie Horace en 1993, une grande part des énergies du Regroupement des artistes des Cantons de l'Est ont été consacrées à la diffusion de l'art actuel. Par contre, nous n'avons jamais renoncé au développement d'un volet production / recherche adapté à la multiplicité des pratiques artistiques de nos membres.

Plusieurs projets ponctuels réalisés au cours des dernières années, nous ont permis de mesurer l'impact qu'auront des ateliers de création sur le dynamisme de notre collectif. Si l'année 1995-1996 a été particulièrement centrée sur l'évaluation de nos besoins dans ce sens, la prochaine saison en sera une d'action. L'opportunité de nous porter acquéreur de l'immeuble où sont localisées nos salles d'exposition, les conditions très favorables offertes par les actuels propriétaires, la possibilité de transformer progressivement les locaux de cet immeuble en ateliers de création sont autant de facteurs qui favoriseront le changement.

Notre prochaine assemblée générale sera certes l'une des plus importantes pour l'avenir de notre centre d'artistes. Si la décision est prise de devenir propriétaire d'immeuble, nous aurons l'agréable tâche de pouvoir structurer cet avenir à partir d'un équipement culturel bien concret. L'expérience acquise de l'Atelier Daumier nous sera très utile pour planifier ce développement sur le plan organisationnel. Les happenings, les ateliers modèles vivants, le peinturothon, les activités spéciales hors diffusion, les animations à la galerie Horace, les soirées-critiques et nos projets collectifs sont également autant d'événements qui nous ont préparé comme collectif à définir nos besoins sur le plan artistique. Finalement, nous avons démontré depuis plusieurs années notre capacité de gérer sainement nos avoirs.

Les perspectives d'avenir pour l'année 1996-1997 sont, à notre avis, très favorables. Beaucoup reste à faire, mais nos intentions prennent forme.

# Horace devient Sporobole

STEVE BERGERON  
 www.bergeronphoto.com

**SHERBROOKE** — Oubliez la galerie Horace. Il faudra désormais parler de Sporobole, centre en art actuel. Le RACE (Regroupement des artistes des Cantons de l'Est) existait encore, mais sa dynamique ne sera plus la même. Et au lieu d'une ou deux personnes pour coordonner l'organisme, elles seront maintenant cinq, employées par le centre, qui veilleront à sa destinée.

Bref, c'est un changement profond qu'a annoncé hier le directeur général Gilles Prince, alors qu'était dévoilée la nouvelle image du 74, rue Albert, en présence notamment de la nouvelle directrice artistique Myriam Yates.

«En 2006-2007, nous avons eu l'aide de la brigade volante du Conseil des arts du Canada. Grâce à une subvention de 10 000 \$, deux spécialistes du milieu des arts ont pu poser des diagnostics et voir comment le RACE pouvait actualiser son mandat et renouveler ses orientations», explique Gilles Prince.

«La nouvelle dynamique sera très différente. Auparavant, en se joignant au RACE, les artistes gagnaient un endroit pour exposer. Désormais, Sporobole sera un regroupement de pairs qui choisiront les meilleurs projets d'exposition, qu'ils viennent des membres ou de non-membres, d'artistes établis ou de la relève. Ce sera la qualité des projets qui passera en premier.»

Ce changement de cap a-t-il fait fuir des membres? «Oui,

mais d'autres sont arrivés et le nombre est resté pratiquement le même, entre 45 et 50. De toute façon, l'objectif n'est pas de recruter 100 ou 200 artistes estriens, mais de diffuser et de favoriser la production d'art actuel de haut niveau.»

Sporobole n'est pas le nom d'un médicament qui aurait pu tuer Michael Jackson (et qui attaquerait les formes d'art populaires), mais plutôt d'une graminée qui envahit impudemment les fossés, en marge des routes, voies balisées et autres sentiers battus. Elle s'aventure sans vergogne dans les espaces urbains.

Naisible, la verdure? Au contraire, elle est de plus en plus aridifiée, à cause de sa fécondité et de ses racines profondes, pour prévenir l'érosion des berges.

«Ici, il est plutôt question de l'érosion des idées en raison de la pensée dominante. Nous avons aussi laissé tomber le mot galerie, car dans le milieu, il est synonyme de mise en marché des œuvres d'art.»

**L'édifice, un atout**

Le budget de l'organisme reste sensiblement le même, soit environ 200 000 \$ par année, dont 140 000 \$ proviennent de subventions du CALQ, du CAC, d'Emploi-Québec et de la Ville de Sherbrooke. Ce sont plutôt les postes budgétaires qui ont changé. Sporobole a ainsi pu embaucher un chargé de projet et une comptable. Cette dernière démontrera ses collègues privés en Estrie ne serait intéressé par l'art actuel.



Finis la galerie Horace! Bienvenue désormais à Sporobole, centre d'art actuel. L'ancien Regroupement des artistes des Cantons-de-l'Est (RACE) a annoncé hier cette profonde mutation, qui porte non seulement sur le nom et l'image mais aussi sur toute la dynamique de fonctionnement de l'organisme. Le directeur général Gilles Prince est ici flanqué de la nouvelle directrice artistique, Myriam Yates, et du chargé de projet Éric Desmarais.

essentiel.

Pour mener à bien tous les nouveaux projets, notamment une résidence de calibre international, Sporobole devra tout de même obtenir plus de fonds du CALQ et du CAC, et trouver de nouvelles sources de financement. Gilles Prince ne peut croire qu'un seul partenaire privé en Estrie ne serait intéressé par l'art actuel.

Malgré 15 000 \$ en frais de chauffage hivernal et des dépenses dépassant les revenus de 10 000 \$, l'édifice de la rue Albert, que le RACE a acquis en 1996, n'est pas encore un boulet. «Dans une perspective de développement, il demeure un atout majeur», estime Gilles Prince, précisant qu'il y a tout de même des réparations et des améliorations à apporter.

En attendant, le premier événement de la saison 2009-2010, *Espace [IM] Média*, prendra son envol le 19 septembre. Il ne s'agit pas seulement d'une exposition, mais d'un mini-festival d'arts médiatiques, comportant notamment la présentation de films d'art à la Maison du cinéma. Il s'agit de la deuxième édition de cette manifestation biennale.

« Le noir, le blanc, une superbe image graphique pour accompagner un très bel espace d'exposition. Haut plafond, aire, volume, clarté. Programmer des artistes à la hauteur de cet espace. Un été, inviter une artiste londonienne lauréate d'un prix prestigieux à présenter en primeur sa nouvelle œuvre vidéo. Elle a dit oui, des gymnastes emplissent l'espace. Celui-ci s'active différemment au contact des œuvres qui y sont exposées : un vase en porcelaine au bas d'une cimaise, des photos de puits de pétrole artisanaux, des affiches d'une jeune femme qui pleure... un objet sculptural ressemblant à une scène. Tout est possible. »

**Myriam Yates**, artiste et directrice de la programmation en salle de juin 2009 à février 2014

« Un visionnaire embauche un chercheur et un fonceur. S'ensuit l'arrivée d'une artiste, d'une plume, d'un perfectionniste, d'une gérante et puis d'un *geek*. Arrivent le semi-louche-anarchiste-connecté, le *top gun*, la star et plusieurs personnes qui complètent, j'en suis certain, merveilleusement bien l'équipe. Avec l'appui du rêveur et du personnage qui étaient déjà à Sporobole, on a les principaux acteurs de l'histoire d'une



organisation qui s'est donné le droit de voir grand, mais qui, surtout, l'a fait pour et avec les autres. Aujourd'hui, Sporobole c'est pour moi de la naïveté concentrée assise sur une fusée d'ambition qui se propulse au *jet-fuel* de volonté. C'est une vision, un projet, une équipe, des personnes. C'est rien de spécial a priori. C'est juste des humains qui se donnent le droit d'être.

C'est ça pour moi l'impossible Sporobole. »

**Olivier Ross**, homme à tout faire, mon coeur est chez Sporobole depuis 2018

« J'ai rencontré un certain Éric Desmarais à ma sortie d'un laboratoire de recherche en informatique et à l'intersection du refus de la médiocrité pour son milieu, de l'importance à accorder aux arts et d'une défiance ancrée dans un pragmatisme redoutable. À la recherche de problèmes plus concrets, je considérais sérieusement de me trouver un petit coin de terre et planter des légumes. Il m'a à la place demandé si je voulais donner une formation sur quelque chose que je ne connaissais pas; j'ai accepté pour embarquer dans le bateau et j'avoue ne pas m'être ennuyé de la terre ferme depuis. »

**Renaud Gervais**, chez Sporobole depuis 2019 (directeur scientifique et technologique)

« Sporobole en 2024, c'est à la fois une évidence et une bizarrerie. La réponse varie grandement tout dépendant des phases de la lune et de la personne à qui on pose la question. »

**Léonie Alain**, chez Sporobole depuis 2021 (directrice des opérations)

« La seule chose impossible, c'est de parler à un agent au Conseil des arts du Canada. »

**Marc-Olivier Ducharme**, directeur du développement chez Sporobole depuis 2021

« Conserver une posture d'insoumission; refuser les schémas qui transforment les artistes en entrepreneurs; s'affranchir des lois du marché et des règles mortifères du financement public; rémunérer convenablement les artistes et les travailleurs culturels; tout ça semble évidemment impossible pour quiconque a toute sa tête. C'est un combat que l'on ne gagnera pas.

Pour d'autres, et j'en suis, ce qui est impossible est de se résigner à cet état des choses, d'accepter de confondre arts, produits de consommation et divertissement,

de se soumettre à des conditions de financement public qui maintiennent le statu quo et la pauvreté de ceux qui définissent ce que nous sommes comme humains et comme citoyens.

À ce rouleau compresseur, il n'y qu'une réponse possible : il faut se transformer en *hacker*, en pirate social, dont la première mission est de trouver et d'exploiter les talons d'achille, les portes dérobées de tous les systèmes qui étouffent et répriment le rôle essentiel de l'art. Infiltrer ces systèmes, les infecter, les parasiter, les utiliser, les détourner afin de créer un havre où les artistes viennent se ressourcer, explorer librement de nouvelles avenues, produire ce qu'ils ont en tête, montrer ce qu'ils ont trouvé. Un havre qui leur offre un asile social sécuritaire où ils peuvent faire ce qu'ils font le mieux : matérialiser en œuvre d'art ce regard libre qu'ils portent sur le monde. »

Éric Desmarais, directeur général depuis 2011

14.07

SORTIR DE ZOOM

15.10

# ZOOM OUT

— MICRO  
MOMENTUM

## EXPOSITIONS

Mathieu Valade, Musée des beaux-arts de Sherbrooke - 14.07 au 11.08  
Vernissage : 14.07 - 18 h  
Visite commentée : 10.09 - 14 h

Geneviève Chevalier, Galerie d'art Foreman - 09.09 au 08.10  
Vernissage : 08.09 - 17 h

Marie-Ève Levasseur, aeri, Galerie d'art Antoine-Sirois - 01.09 au 15.10  
Vernissage : 10.09 - 16 h

Baron Lanteigne, Ahreum Lee, Enric Ilagostera, Raphaël Malwen,  
Kara Stone, Santiago Tamayo Soler, Sporobole - 09.09 au 15.10  
Vernissage + lancement de publication : 09.09 - 17 h

## PERFORMANCES SONORES ET AV

Martin Rodriguez, *Le désert mauve*, La Petite Boîte Noire  
09.09 - 21 h

## PERFORMANCES PARTICIPATIVES

Adelin Schweitzer & le Collectif delectere, Sporobole  
10.09 - 11 h + 14 h 30 + 16 h + 18 h 30 + 20 h  
Projet EVA, CASB  
10.09 - 20 h + 21 h 30

zoom-out.sporobole.org

SPOROBOLÉ

# ESPACE [IM] MÉDIA


Arts et cultures numériques

4<sup>e</sup> édition

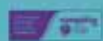
ARAM BARTHOLL (ALLEMAGNE),  
ISABELLE HAYEUR (CANADA),  
NIKLAS ROY (ALLEMAGNE),  
NELLY-ÈVE RAJOTTE (CANADA),  
BRANDON LABELLE (USA), GORDON  
MONAHAN (CANADA), CHANTAL DUMAS  
(CANADA), ANNA RAÏMONDO (ITALIE), ERIN GEE  
(CANADA), JO LONGHURST (ANGLETERRE),  
MARIE-ANDRÉE HOUDE (CANADA), VIRGINIE  
LAGANIÈRE (CANADA), JACINTHE LESSARD-L.  
(CANADA), AUDE MOREAU (CANADA), MYRIAM  
YATES (CANADA), MARTIN TÉTREAU (CANADA), MICHEL  
LANGEVIN (CANADA), STEVE BATES (CANADA), THOMAS BÉGIN  
(CANADA), LOUIS « BOBO » BOUTIN (CANADA), DAN HUDSON  
(ALLEMAGNE), JULIANE EBNER (ALLEMAGNE), NINIA SVERDRUP (ALLEMAGNE), DOMINIC  
HISLOP (ALLEMAGNE), KOSTAS MAKRINOS (ALLEMAGNE), IVAR VEERMAE (ALLEMAGNE),  
ANDREAS KARAOLANIS (ALLEMAGNE), PHILIPPE INTERNOSCIA (ALLEMAGNE), KARIN  
FELBERMAYER (ALLEMAGNE), MARYNA MAKARENKO (ALLEMAGNE), EYV SCHUBERT  
(ALLEMAGNE).

31 JUILLET AU  
22 SEPTEMBRE 2013

[espaceimmedia.org](http://espaceimmedia.org)

 Suivez-nous sur facebook

SPOROBOLÉ  
LE FORTIN DE L'ART NUMÉRIQUE



# ON VOUS ACCOMPAGNE À TOUTES LES ÉTAPES DE VOS PROJETS NUMÉRIQUES

## 0/1 - HUB NUMÉRIQUE ESTRIE

C'est une organisation de soutien à la transformation numérique du milieu culturel. Créé par et pour le milieu culturel, 0/1 offre des services d'animation, de consultation et de réalisation de projets numériques adaptés aux particularités du milieu des arts et de la culture.

Il réunit dans un pôle des expertises de pointe tant en transformation organisationnelle qu'en création et réalisation de projets numériques pour les artistes et organismes de l'Estrie et du Québec. 0/1 - Hub numérique Estrie vise à favoriser le partage des connaissances et leur accessibilité, les approches collaboratives et l'innovation au sein du secteur culturel.

### STUDIO

On vous assiste dans vos projets numériques les plus emballants.

MATÉRIALISER LE CODE



### NUMÉRIQUE DE GESTION

On vous accompagne dans l'éradication des maux numériques qui minent votre travail.

EN FINIR AVEC LES MAUX

### ATELIERS

On fait passer vos connaissances des technologies numériques à un niveau supérieur.

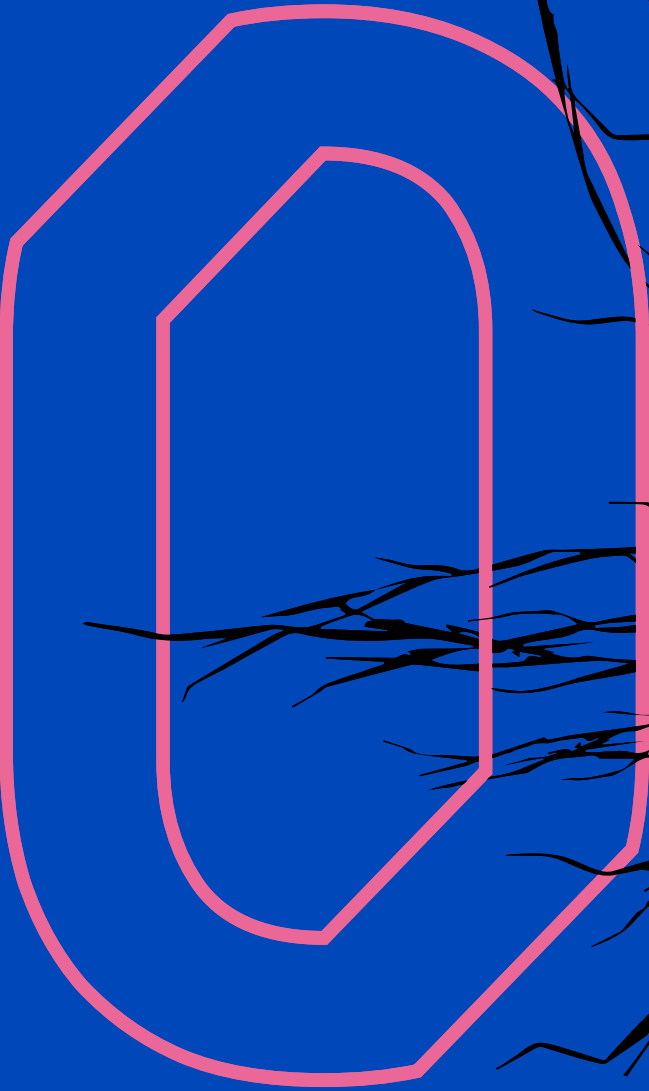
APPROFONDIR L'INTERFACE



### PLAN MAJR : COMMUNAUTAIRE

Pour avoir plus d'information sur le plan MAJR du milieu communautaire de Sherbrooke, visitez cette page : <https://hub01.org/projets/majr-communautaire/>





Les commissaires souhaitent remercier les artistes qui ont participé aux entrevues et qui nous ont aidés dans nos recherches. Le personnel du Musée d'histoire de Sherbrooke a offert un soutien inestimable : David Lafrance, directeur; Vicky Shank, conservatrice; Julien Belize, responsable de la recherche. La Fabrique culturelle et Virage sonore ont permis de réaliser une capsule vidéo et un balado qui accompagnent les célébrations de notre 50<sup>e</sup> anniversaire. Nous remercions le Musée des beaux-arts de Sherbrooke, notre partenaire pour la coproduction de la table ronde sur l'histoire des arts visuels à Sherbrooke depuis 50 ans. Nous remercions également les anciens membres du Regroupement des artistes des Cantons de l'Est (RACE), Kevin McKenna, Luc St-Jacques, Normand Achim, Yvon Proulx, Yvan Lessard et Nicole Benoit pour avoir partagé leurs archives avec nous. Une exposition de cette envergure ne peut être réalisée sans le dévouement de l'équipe de Sporobole, et à cet égard, nous remercions tout particulièrement Magalie Leclerc Casavant, coordonnatrice artistique, et Gaétan Desmarais, coordonnateur technique, pour le travail minutieux accompli dans le cadre de ce projet.

© 2024 Sporobole  
ISBN : 978-2-9822208-1-2  
Tout droits réservés, imprimé au Canada

## LÉGENDE

### Intérieur de couverture

#### Carte de la ville de Sherbrooke (détail)

Collection du Musée d'histoire de Sherbrooke

#### Page 3

#### Lettre patente du Regroupement des artistes des Cantons de l'Est, 1973.

Fonds de la Galerie Horace, Musée d'histoire de Sherbrooke

#### Page 4

#### Première exposition du Regroupement des artistes des Cantons de l'Est, 1973.

Fonds de la Galerie Horace, Musée d'histoire de Sherbrooke

#### Page 6

#### Lettre de Claire Héon, avocate, au sujet de la position du RACE sur la loi des droits d'auteurs, janvier 1984, page 1.

Fonds de la Galerie Horace, Musée d'histoire de Sherbrooke

#### Page 7

#### Lettre de Claire Héon, avocate, au sujet de la position du RACE sur la loi des droits d'auteurs, janvier 1984, page 2.

Fonds de la Galerie Horace, Musée d'histoire de Sherbrooke

#### Page 8

#### Lettre de Claire Héon, avocate, au sujet de la position du RACE sur la loi des droits d'auteurs, janvier 1984, page 3.

Fonds de la Galerie Horace, Musée d'histoire de Sherbrooke

#### Page 9

#### Lettre de Claire Héon, avocate, au sujet de la position du RACE sur la loi des droits d'auteurs, janvier 1984, page 4.

Fonds de la Galerie Horace, Musée d'histoire de Sherbrooke

#### Page 10

#### Lettre de Claire Héon, avocate, au sujet de la position du RACE sur la loi des droits d'auteurs, janvier 1984, page 5.

Fonds de la Galerie Horace, Musée d'histoire de Sherbrooke

#### Page 11

#### Lettre de Claire Héon, avocate, au sujet de la position du RACE sur la loi des droits d'auteurs, janvier 1984, page 6.

Fonds de la Galerie Horace, Musée d'histoire de Sherbrooke

#### Page 12

#### Réunion de Regroupement des artistes des Cantons de l'Est, atelier au 906 King Ouest, 1988.

Gracieuseté de Kevin McKenna

#### Page 13

#### Extrait du rapport annuel du Regroupement des artistes des Cantons de l'Est, 1<sup>er</sup> avril 1995 au 31 mars 1996, page 29.

Fonds de la Galerie Horace, Musée d'histoire de Sherbrooke

#### Page 14

#### Article « RACE devient Sporobole », Steve Bergeron, *La Tribune*, 2009, page 26.

Fonds de la Galerie Horace, Musée d'histoire de Sherbrooke

#### Page 16

#### Affiche promotionnelle du micro momentum ZOOM OUT/SORTIR DE ZOOM, 2022.

Gracieuseté de Sporobole

#### Page 17

#### Affiche promotionnelle du festival en arts numériques Espace [Im] média, 2013.

Gracieuseté de Sporobole

#### Page 18

#### Page web de 0/1 - Hub numérique, [www.hub01.org], 2021.

Gracieuseté de Sporobole

#### Page 19

#### Image de marque de Sporobole, 2024.

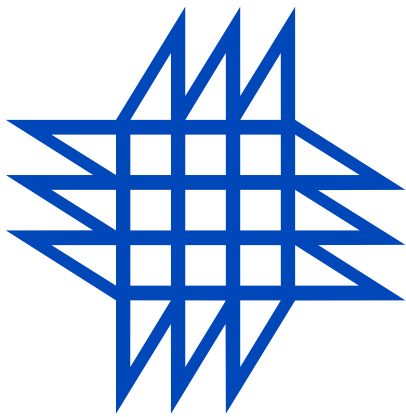
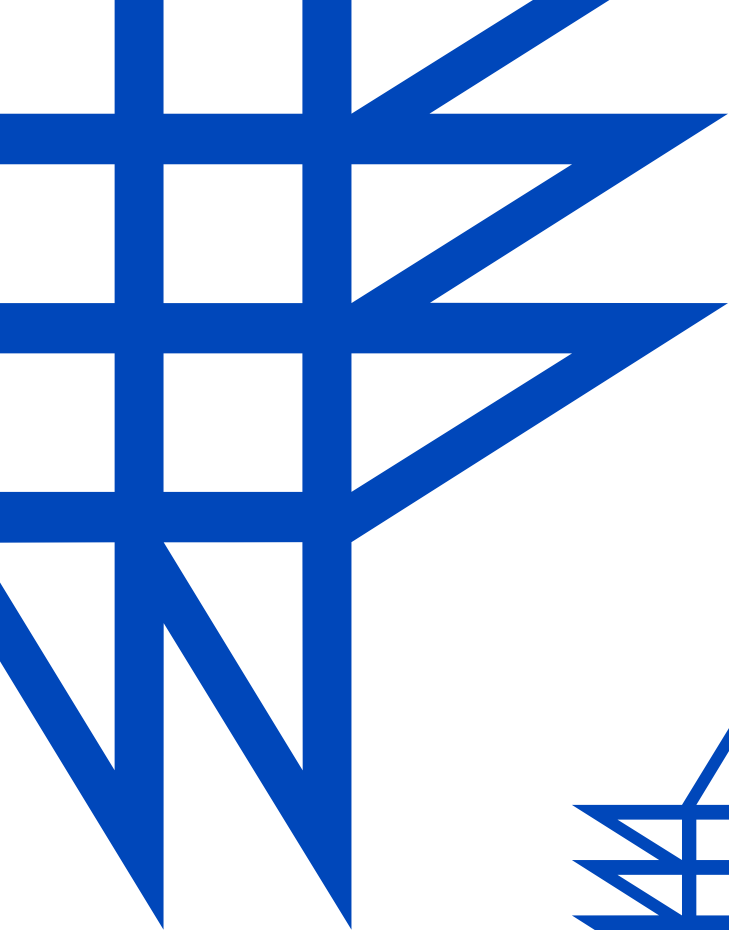
Gracieuseté de Sporobole

#### Dos de couverture

#### Symbole du Regroupement des artistes des Cantons de l'Est dévoilé en 1978 et conçu par Pierre Jeannotte. Intervention avec la couleur bleu royal de l'image de marque de Sporobole, 2024. (détail)

Gracieuseté de Sporobole





 **SPOROBOLÉ**

Culture  
et Communications  
Québec 

 **CALQ**  
Conseil  
des arts  
et des lettres  
du Québec

MUSÉE DES  
BEAUX-ARTS  
DE SHERBROOKE

 **M HIST**  
MUSEE D'HISTOIRE DE SHERBROOKE

 **Ville de  
Sherbrooke**

 **Conseil des Arts  
du Canada** **Canada Council  
for the Arts**